

LIGUE DE WILAYA DE FOOT-BALL CHLEF

BULLETIN OFFICIEL

N° 27

SAISON 2018/2019

07/04/2019

LIGUE DE WILAYA DE FOOT-BALL CHLEF

TEL – FAX : 027.77.39.83

CIA DES FONCTIONNAIRES

Site Web : lfwchlef.com

DESTINATAIRE

Monsieur :

.....

Bulletins Officiels Reçus

★ BO N° 26

LRF Blida

« Remerciements »

COURRIER ARRIVEE:

LRF-Blida:

a/s réserves «Noté».

DJS Chlef:

a/s réunion de sécurité «Noté».

a/s réunion de coordination «Noté».

CLUBS:

CFJTB : a/s Réclamation «Noté».

COURRIER DEPART:

Radio Chlef

* **FAX** : a/s Désignation de la 27^{ème} et 28^{ème} journée -SENIORS- Division Honneur et 16^{ème} et 17^{ème} journée -SENIORS- Division Pré-Honneur de Championnat de Wilaya de Football de Chlef

* **FAX** : a/s Résultats de la 25^{ème} et 26^{ème} journée -SENIORS- Division Honneur et 15^{ème} journée -SENIORS- Division Pré-Honneur de Championnat de Wilaya de Football de Chlef

COMMISSION DE DISCIPLINE
BO N° 27 Saison 2018/2019 Séance du 03/04/2019
Membres Présents

RAHOU Mohammed

Président

ARTICLE : 143 codes disciplinaire 2016

« Le Décompte des Sanctions, avertissement ou autres relève de la responsabilité Exclusive des clubs».

BILAN

Du 26/09/2018 au 03/04/2019

Désignations	Total
NOMBRE D'AFFAIRES	350
AVERTISSEMENTS	926
EXPULSIONS	140
AMENDES	173
RESERVE	01
TERRAINS SANCTIONNES	03

**La commission de discipline peut corriger
en tout temps les fautes de calcul et autres
erreurs manifestés**

DIVISION HONNEUR

- Affaire n°333 : Rencontre « CRG - CRBZ » Du 29/03/2019

- Joueur Averti :

*SANA Mohammed lic n°010021 « CRG » **01 match de suspension ferme**
+ 1.000DA d'amende pour contestation de décision (ART.101)

- Affaire n°334 : Rencontre « NRBC - CSABBH » Du 29/03/2019

- Joueurs Avertis :

*BOUROUINA Hicham lic n°481248 « NRBC » Avertissement JD
*FERIHANI Zouheir lic n°480027 « NRBC » **01 match de suspension ferme**
+ 1.000DA d'amende pour contestation de décision (ART.101)
*MAKHOULFI Nadhir lic n°110041 « CSABBH » Avertissement JD
*BENAMEUR Mohammed lic n°110016 « CSABBH » Avertissement AJ

- Affaire n°335 : Rencontre « WRHB - CSSK » Du 29/03/2019

*KASSOUL Khalil (Entraîneur) lic n°060001E « NRBC » **01 match de suspension ferme + 1.000DA d'amende pour contestation de décision (ART.101)**

- Joueurs Avertis  :

*BELKACEMI Khayreddine lic n°060014 « WRHB » Avertissement CAS

*TAREB Abdellah lic n°070028 « CSSK » Avertissement CAS

- Affaire n°336 : Rencontre « CRC - FCBB » Du 29/03/2019

- Joueurs Avertis  :

*DAHMANE Ali lic n°050978 « CRC » Avertissement AJ

*TOUTA REZOUG Ahmed lic n°050001 « CRC » Avertissement AJ

- Affaire n°337 : Rencontre « WRHB - NRK » Du 02/04/2019

- Joueur Averti  :

*HADDALENE Mohammed lic n°020013 « NRK » Avertissement AJ

- Affaire n°338 : Rencontre « CSABBH - CRG » Du 02/04/2019

- Joueurs Avertis  :

*FARES Youcef lic n°110033 « CSABBH » Avertissement AJ

*BOURKAIB Islam lic n°110009 « CSABBH » Avertissement AJ

- Affaire n°339 : Rencontre « ACA - CRHB » Du 02/04/2019

- Après étude de la feuille de match
- Après lecture des rapports de l'arbitre

La commission décide

- Joueur Exclu  :

*CHIRANOU Mohamed lic n°120024 « CRHB » **04 matchs de suspension fermes dont (02) matchs avec sursis + 5.000DA d'amende pour comportement antisportif envers officiel en fin de partie (ART.112)**

- Joueur Averti  :

*FOUDAD Sofiane lic n°120007 « CRHB » Avertissement AJ

- Affaire n°340 : Rencontre « CMT - NRBC » Du 02/04/2019

- Joueurs Avertis  :

- *FERADJI Ilyas lic n°480023 « NRBC » Avertissement AJ
- *FELLAGUE Amine lic n°100024 « CMT » Avertissement AJ

- Affaire n°341 : Rencontre « CRBZ - FCBB » Du 02/04/2019

- Après étude de la feuille de match
- Après lecture du rapport de l'arbitre

La commission décide

- Joueurs Exclus  :

- *GHIBOUB Mohamed lic n°041369 « FCBB » **01 match de suspension ferme pour cumul d'avertissements AJ + AJ (ART.103)**
- *RAFFI Abderaouf lic n°040002 « FCBB » **02 matchs de suspension fermes dont (01) matchs avec sursis + 1.500DA d'amende pour comportement antisportif envers adversaire (ART.111)**
- *MERILI Houssameddine lic n°030009 « CRBZ » **02 matchs de suspension fermes dont (01) matchs avec sursis + 1.500DA d'amende pour comportement antisportif envers adversaire (ART.111)**

- Joueurs Avertis  :

- *BALOUAT Mawloud lic n°030022 « CRBZ » Avertissement AJ
- *CHERCHAR Mohamed Amine lic n°030012 « CRBZ » Avertissement AJ
- *DERRAZ Mammam lic n°030010 « CRBZ » Avertissement AJ
- *KAIBOU Nabil lic n°030014 « CRBZ » Avertissement AJ
- *CHERANTI Farouq lic n°030011 « CRBZ » Avertissement AJ
- *BENACHIT Abderahmane lic n°040027 « FCBB » Avertissement AJ
Amende 500DA pour conduite incorrecte de l'équipe CRBZ (ART.130)

DIVISION PRE-HONNEUR

- Affaire n°342 : Rencontre « CRT - RCHB » Du 29/03/2019

- Joueurs Avertis  :

- *BAGHDAD Fethi lic n°410003 « CRT » Avertissement JD
- *BATOUCHE Mohammed lic n°410020 « CRT » Avertissement AJ
- *FELLOUH Youcef lic n°080002 « RCHB » Avertissement JD

- Affaire n°343 : Rencontre « ASCH - CRBAM » Du 30/03/2019

- Après étude de la feuille de match
- Après lecture des rapports de l'arbitre

La commission décide

- Joueur Exclu  :

*AZZOUZ Abdellah lic n°190507 « ASCH » **08 matchs de suspension fermes dont (04) matchs avec sursis + 5.000DA d'amende pour tentative d'agression envers officiel (ART.120) en fin de partie**

- Joueurs Avertis  :

*AZZOUZ Abdellah lic n°190507 « ASCH » Avertissement AJ

*MOSTEFAOUI Abdelkarim lic n°190518 « ASCH » Avertissement AJ

*ADIB Hamid lic n°170001 « CRBAM » Avertissement AJ

*SLIMANI Rachid lic n°170029 « CRBAM » **01 match de suspension ferme + 1.000DA d'amende pour contestation de décision (ART.101)**

- Affaire n°344 : Rencontre « IRBT - NSZ » Du 30/03/2019

- Joueurs Avertis  :

*BOUAZZA Farouk lic n°420024 « IRBT » Avertissement AJ

*BOUAZZA Hamza lic n°420027 « IRBT » Avertissement AJ

*ELAZIZ Seyyid-Ali lic n°430011 « NSZ » Avertissement AJ

*ATHMANE EL-AKEB Mohammed lic n°430009 « NSZ » Avertissement AJ

- Affaire n°345 : Rencontre « JSA - CRH » Du 30/03/2019

- Après étude de la feuille de match
- Après lecture du rapport de l'arbitre

La commission décide

- Joueurs Exclus  :

*BOUZEKRI Anes lic n°240035 « JSA » **03 matchs de suspension fermes dont (01) matchs avec sursis + 1.500DA d'amende pour agression envers adversaire (ART.113)**

*BOUNOUA Hamza lic n°400026 « CRH » **03 matchs de suspension fermes dont (01) matchs avec sursis + 1.500DA d'amende pour agression envers adversaire (ART.113)**

- Joueurs Avertis  :

*RABAH Ihab lic n°240043 « JSA » Avertissement AJ

*DAHMANI Soufayane lic n°400023 « CRH » Avertissement AJ

- Affaire n°346 : Rencontre « CRT - ASCH » Du 02/04/2019

- Joueurs Avertis  :

- *BOUGHALIM Khayreddine lic n°410020 « CRT » Avertissement AJ
- *DJEDAINI Mohammed lic n°410022 « CRT » Avertissement AJ
- *BOUCELLA Youssouf lic n°410029 « CRT » Avertissement AJ
- *BENHEDJA Dheyfallah lic n°190001 « ASCH » Avertissement AJ

- Affaire n°347 : Rencontre « CRBAM - RCHB » Du 02/04/2019

- Joueurs Avertis  :

- *SALAH Younes lic n°080873 « RCHB » Avertissement AJ
- *DJILY Abdellah lic n°080005 « RCHB » Avertissement JD
- *FELLOUH Youcef lic n°080002 « RCHB » Avertissement JD
- *BELLAHMER Abderahmane lic n°170032 « CRBAM » Avertissement JD
- *SANNA Mohamed lic n°170002 « CRBAM » Avertissement JD
- *TAHRAOUI Abid lic n°170008 « CRBAM » Avertissement JD

- Affaire n°348 : Rencontre « CMAM - IRBT » Du 02/04/2019

- Après étude de la feuille de match
- Après lecture des rapports de l'arbitre

La commission décide

- Joueur Exclu  :

- *MEGHIT ZERROUKI Housseyn lic n°180007 « CMAM » **08 matchs de suspension fermes dont (04) matchs avec sursis + 5.000DA d'amende pour tentative d'agression envers officiel (ART.120) en fin de partie**
- *MADI Abderaouf lic n°420030 « IRBT » **02 matchs de suspension fermes dont (01) matchs avec sursis + 1.500DA d'amende pour comportement antisportif envers coéquipier (ART.111)**
- *BELABDI Nouredine lic n°181390 « CMAM » **01 match de suspension ferme pour cumul d'avertissements CAS + AJ (ART.103)**

- Joueurs Avertis  :

- *MAMMERI Sofyane lic n°180003 « CMAM » Avertissement AJ
- *CHERRATTI Adil lic n°180011 « CMAM » Avertissement CAS
- *BOUAZZA Bilal lic n°420011 « IRBT » Avertissement CAS
- *BOUAZZA Nacer lic n°420001 « IRBT » Avertissement AJ
- *ZITOUNI Kamel lic n°420023 « IRBT » Avertissement AJ

CATEGORIE JEUNES

- Affaire n°348 : Rencontre « ACA - CMAM » (U-19) Du 30/03/2019

- Joueurs Avertis :

*MOKRANE Abderezak lic n°181393 « CMAM » Avertissement AJ

*FOUKA Aissa lic n°050046 « ACA » Avertissement AJ

- Affaire n°350 : Rencontre « CRT - NSZ » (U-19) Du 29/03/2019

- Joueurs Avertis :

*LATRECH Rafik lic n°410045 « CRT » Avertissement JD

*BOUKERCHAOUI Mohammed lic n°430899 « NSZ » Avertissement JD

COMMISSION DES ARBITRES DE WILAYA
BO N° 27 Saison 2018/2019 - Séance du : 01/04/2019

Membres Présents

M.CHAHED Mhamed Président DAW, Chargé de la Désignation des arbitres
M.BELBACHIR Nouredine Chargé de la formation et suivi des arbitres
M.ZOUBIRI Abdelkader Membre
M.BOURIAH Elhadj Membre

ORDRE DU JOUR

- ✓ Courrier
- ✓ Désignations Arbitres

NOMBRES		
TESTS PHYSIQUES		02
CAUSERIES		06
JOURNEE HONNEUR	(SENIORS)	29^{ème}
RENCONTRE HONNEUR	(SENIORS)	175
DESIGNATIONS DES ARBITRES HONNEUR	(SENIORS)	478
JOURNEE PRE-HONNEUR	(SENIORS)	17^{ème}
RENCONTRE PRE-HONNEUR	(SENIORS)	85
DESIGNATIONS DES ARBITRES PRE-HONNEUR	(SENIORS)	255
JOURNEE	(JEUNES)	21^{ème}
RENCONTRE	(JEUNES)	976
DESIGNATIONS DES ARBITRES	(JEUNES)	404
JOURNEE CATEGORIE	(U-13)	18^{ème}
RENCONTRE CATEGORIE	(U-13)	252
DESIGNATIONS DES ARBITRES CATEGORIE	(U-13)	252

Analyse des Feuilles des Matches

* La CAW a procédé à l'analyse des feuilles des Matches de la 27^{ème} journée du 29-30/03/2019 et 28^{ème} journée du 02/04/2019 Honneur et la 16^{ème} journée pré-honneur du 29-30/03/2019 et 17^{ème} journée pré-honneur du 02/04/2019 Catégorie Seniors.

Désignation des Arbitres

* La CAW a procédé à la désignation des arbitres pour la 29^{ème} journée Honneur et la 18^{ème} journée pré-honneur Catégories Seniors.

COMMISSION DE L'ORGANISATION DES COMPETITIONS
BO N° 27 Saison 2018/2019 Séance du 01/04/2019

Membres Présents

- | | |
|----------------------|-----------|
| ✓ KOUBA Ahmed | Président |
| ✓ KHALAFI Mustapha | Membre |
| ✓ DJELLAL Abdelkader | Membre |

Ordre du Jour

- ✓ Examen Courrier
- ✓ Traitement Des Affaires
- ✓ Homologations
- ✓ Désignation

NOMBRE DE JOURNEES			NOMBRE DE RENCONTRES		
JOURNEE HONNEUR	(SENIORS)	29 ^{me}	RENCONTRES HONNEUR	(SENIORS)	175
JOURNEE PRE-HONNEUR	(SENIORS)	17 ^{me}	RENCONTRES PRE-HONNEUR	(SENIORS)	85
JOURNEE HONNEUR	(JEUNES)	21 ^{me}	RECONTRES HONNEUR	(JEUNES)	976
JOURNEE HONNEUR	(U-13)	18 ^{me}	RECONTRES HONNEUR	(U-13)	252

*** Affaire n°174 /S : NRK // CMT « Séniors » Du 29/03/2019.**

Après lecture feuille de match et rapports arbitres.

- Attendu que les clubs deux clubs ainsi que les arbitres officiellement désignés étaient présents au lieu de la rencontre.
- Attendu que la rencontre à été arrêtée définitivement à la 35^{ème} mn sur le score de 2-0 en faveur du club NRK.
- Attendu que cet arrêt de la rencontre fait suite à la réduite des joueurs du club CMT qui se trouvé à moins de sept (07) joueurs
- Attendu qu'aucune justification n'est parvenue à la C.O.C par le club CMT.
- **Par ce, la Commission décide :**
 Match perdu par pénalité pour le club CMT et en attribuer le gain au club NRK qui marque (03) point sur le score de 3-0.
- Défalcation de trois (03) points au club CMT
- Amende: cinq mille dinars (5.000 DA) au Club CMT ART 57/RG/FAF.

*** Affaire n°175 /S : JSA // CRH « Séniors » Du 30/03/2019.**

Après lecture feuille de match et rapports arbitres.

- Attendu que les clubs deux clubs ainsi que les arbitres officiellement désignés étaient présents au lieu de la rencontre.
- Attendu que la rencontre à été arrêtée définitivement à la 62^{ème} mn sur le score de 0-1 en faveur du club CRH.
- Attendu que cet arrêt de la rencontre fait suite à l'abandonne du terrain par le club CRH
- Attendu qu'aucune justification n'est parvenue à la C.O.C par le club CRH.
- **Par ce, la Commission décide :**
 Match perdu par pénalité pour le club CRH et en attribuer le gain au club JSA qui marque (03) point sur le score de 3-0.
- Défalcation de six (06) points au club CRH

- Amende: quinze mille dinars (15.000 DA) au Club CRH ART 62/RG/FAF.

*** Affaire n°176 /S : CRH // NSZ « Séniors » Du 02/04/2019.**

Après lecture des feuilles des matches et rapport d'Arbitre.

- Attendu que le que les deux clubs ainsi que l'arbitre officiellement désignés étaient présents au lieu de la rencontre.
- Attendu que la rencontre n'a pas eu lieu en raison de l'absence du médecin.
- Attendu qu'après attente d'un délai réglementaire, l'arbitre ayant constaté l'absence du médecin l'arbitre annula la rencontre.
- Attendu que le club CRH auraient dû s'assurer de la présence du médecin durant toute la rencontre.

- Par ce, la Commission décide :

Match perdu par pénalité pour le club CRH et en attribuer le gain au club NSZ qui marque (03) point sur le score de 3-0.

- Défalcation de deux (02) points au club CRH
- Amende: Six mille dinars (6.000 DA) au Club CRH ART 21/RG/FAF.

*** Affaire n°177 /J : CRBSA // CRBSZ « U-19-17-15 » Du 30/03/2019.**

Après lecture des feuilles des matches et rapport d'Arbitre.

- Attendu que le Club CRBZ ainsi que l'Arbitre officiellement désigné Etaient présent au lieu des rencontres.
- Attendu que les rencontres n'ont pas eu lieu en raison de l'absence du Club CRBSA.
- Attendu qu'aucune justification n'est parvenue à la C.O.C par le Club CRBSA.

- Par ces motifs, la Commission décide :

Match perdu par pénalité pour le club CRBSA en attribuer le gain au club CRBZ qui marque (03) point sur le score de 3-0 par catégorie.

- Amende: quarante cinq mille dinars (45.000,00 DA) au Club CRBSA ART 52/RG/FAF

*** Affaire n°178 /J : UROA // RCHB « U-19-17-15 » Du 30/03/2019.**

Après lecture des feuilles des matches et rapport d'Arbitre.

- Attendu que le Club RCHB ainsi que l'Arbitre officiellement désigné Etaient présent au lieu des rencontres.
- Attendu que les rencontres n'ont pas eu lieu en raison de l'absence du Club UROA.
- Attendu qu'aucune justification n'est parvenue à la C.O.C par le Club UROA.

- Par ces motifs, la Commission décide :

Match perdu par pénalité pour le club UROA en attribuer le gain au club RCHB qui marque (03) point sur le score de 3-0 par catégorie.

- Amende: quarante cinq mille dinars (45.000,00 DA) au Club UROA ART 52/RG/FAF

*** Affaire n°179 /J : MCH // IRBS « U-19-17-15 » Du 30/03/2019.**

Après lecture des feuilles des matches et rapport d'Arbitre.

- Attendu que le Club MCH ainsi que l'Arbitre officiellement désigné Etaient présent au lieu des rencontres.
- Attendu que les rencontres n'ont pas eu lieu en raison de l'absence du Club IRBS.
- Attendu qu'aucune justification n'est parvenue à la C.O.C par le Club IRBS.

- Par ces motifs, la Commission décide :

Match perdu par pénalité pour le club IRBS en attribuer le gain au club MCH qui marque (03) point sur le score de 3-0 par catégorie.

- Amende: quarante cinq mille dinars (45.000,00 DA) au Club IRBS ART 52/RG/FAF

*** Affaire n°180 /J : MOF // CRBAM « U-19 » Du 23/03/2019.**

Après lecture feuille de match et rapports arbitres.

- Attendu que les clubs deux clubs ainsi que l'arbitre officiellement désignés étaient présents au lieu de la rencontre.
 - Attendu que la rencontre n'a pas eu lieu en raison de l'insuffisance de l'effectif du club CRBAM.
 - Attendu qu'aucune justification n'est parvenue à la C.O.C par le Club CRBAM.
 - **Par ces motifs, la Commission décide :**
- Match perdu par pénalité pour le club CRBAM en attribuer le gain au club MOF qui marque (03) point sur le score de 3-0.
- Défalcation de trois (01) points à la catégorie U-19 au club CRBAM
 - Amende: cinq mille Dinars (5.000 DA) au Club CRBAM ART 49/RG/FAF

*** Affaire n°181 /J : CMT // IRBT « U-19 » Du 29/03/2019.**

Après lecture des feuilles des matches et rapport d'Arbitre.

- Attendu que le Club CMT ainsi que l'Arbitre officiellement désigné étaient présent au lieu de la rencontre.
 - Attendu que la rencontre n'a pas eu lieu en raison de l'absence du Club IRBT.
 - Attendu qu'aucune justification n'est parvenue à la C.O.C par le Club IRBT.
 - **Par ces motifs, la Commission décide :**
- Match perdu par pénalité pour le club IRBT en attribuer le gain au club CMT qui marque (03) point sur le score de 3-0.
- Amende: quinze mille dinars (15.000,00 DA) au Club IRBT ART 52/RG/FAF

*** Affaire n°182 /J : CRC // CSABBH « U-19 » Du 30/03/2019.**

Après lecture des feuilles des matches et rapport d'Arbitre.

- Attendu que le Club CSABBH ainsi que l'Arbitre officiellement désigné étaient présent au lieu de la rencontre.
- Attendu que la rencontre n'a pas eu lieu en raison de l'absence du Club CRC.
- Attendu qu'aucune justification n'est parvenue à la C.O.C par le Club CRC.

- Par ces motifs, la Commission décide :

Match perdu par pénalité pour le club CRC en attribuer le gain au club CSABBH qui marque (03) point sur le score de 3-0.

- Amende: quinze mille dinars (15.000,00 DA) au Club CRC ART 52/RG/FAF

*** Affaire n°183 /J : WRHB // CRHB « U-19 » Du 30/03/2019.**

Après lecture des feuilles des matches et rapport d'Arbitre.

- Attendu que le Club WRHB ainsi que l'Arbitre officiellement désigné étaient présent au lieu de la rencontre.
- Attendu que la rencontre n'a pas eu lieu en raison de l'absence du Club CRHB.
- Attendu qu'aucune justification n'est parvenue à la C.O.C par le Club CRHB.

- Par ces motifs, la Commission décide :

Match perdu par pénalité pour le club CRHB en attribuer le gain au club WRHB qui marque (03) point sur le score de 3-0.

- Amende: quinze mille dinars (15.000,00 DA) au Club CRHB ART 52/RG/FAF
- * Affaire n°184 /J : CSAK // FCB « U-19 » Du 30/03/2019.**

Après lecture des feuilles des matches et rapport d'Arbitre.

- Attendu que le Club CSAK ainsi que l'Arbitre officiellement désigné
Etaient présent au lieu de la rencontre.
- Attendu que la rencontre n'a pas eu lieu en raison de l'absence du Club FCB.
- Attendu qu'aucune justification n'est parvenue à la C.O.C par le Club FCB.

- Par ces motifs, la Commission décide :

Match perdu par pénalité pour le club FCB en attribuer le gain au club CSAK qui
marque (03) point sur le score de 3-0.

- Amende: quinze mille dinars (15.000,00 DA) au Club FCB ART 52/RG/FAF

- * Affaire n°185 /J : MOG // CRH « U-17 » Du 29/03/2019.**

Après lecture des feuilles des matches et rapport d'Arbitre.

- Attendu que le Club MOG ainsi que l'Arbitre officiellement désigné
Etaient présent au lieu de la rencontre.
- Attendu que la rencontre n'a pas eu lieu en raison de l'absence du Club CRH.
- Attendu qu'aucune justification n'est parvenue à la C.O.C par le Club CRH.

- Par ces motifs, la Commission décide :

Match perdu par pénalité pour le club CRH en attribuer le gain au club MOG qui
marque (03) point sur le score de 3-0.

- Amende: quinze mille dinars (15.000,00 DA) au Club CRH ART 52/RG/FAF

- * Affaire n°186 /J : MOF // CRBAM « U-17 » Du 30/03/2019.**

Après lecture des feuilles des matches et rapport d'Arbitre.

- Attendu que le Club MOF ainsi que l'Arbitre officiellement désigné
Etaient présent au lieu de la rencontre.
- Attendu que la rencontre n'a pas eu lieu en raison de l'absence du Club CRBAM.
- Attendu qu'aucune justification n'est parvenue à la C.O.C par le Club CRBAM.

- Par ces motifs, la Commission décide :

Match perdu par pénalité pour le club CRBAM en attribuer le gain au club MOF
qui marque (03) point sur le score de 3-0.

- Amende: quinze mille dinars (15.000,00 DA) au Club CRBAM ART 52/RG/FAF

DIVISION HONNEUR SENIORS
27^{ème} Journée : 29-30/03/2019

NRK	x	CMT	03	x	00
NRBC	x	CSABBH	04	x	04
CRG	x	CRBZ	05	x	02
CRC	x	FCBB	00	x	03
WRHB	x	CSSK	00	x	03
CRHB	x	IRBS	LE CLUB UROA EST FORFAIT GENERAL		
FCB	x	UROA	LE CLUB IRBS EST FORFAIT GENERAL		
EXEMPT		ACA			

DIVISION HONNEUR SENIORS
28^{ème} Journée : 02/04/2019

CRBZ	x	FCBB	03	x	00
CSABBH	x	CRG	03	x	02
CMT	x	NRBC	03	x	04
ACA	x	CRHB	06	x	04
WRHB	x	NRK	01	x	01
CSSK	x	FCB	04	x	02
UROA	x	CRC	LE CLUB IRBS EST FORFAIT GENERAL		
EXEMPT		IRBS			

DIVISION PRE-HONNEUR SENIORS
16^{ème} Journée : 29-30/03/2019

ASCH	x	CRBAM	00	x	01
JSA	x	CRH	03	x	00
IRBT	x	NSZ	02	x	01
CRT	x	RCHB	03	x	01
MCH	x	CMAM	LE CLUB MCH EST FORFAIT GENERAL		

DIVISION PRE-HONNEUR SENIORS
17^{ème} Journée : 02/04/2019

CRT	x	ASCH	00	x	00
CRH	x	NSZ	00	x	03
CMAM	x	IRBT	00	x	01
CRBAM	x	RCHB	02	x	00
MCH	x	JSA	LE CLUB MCH EST FORFAIT GENERAL		

CATEGORIE JEUNES 21^{ème} Journée 29-30/03/2019 GROUPE A

CATEGORIES			U-19		U-17		U-15	
CMT	x	IRBT	03	00	01	00	04	00
MOG	x	CRH	03	01	03	00	01	01
CRC	x	CSABBH	00	03	02	03	01	03
DSG	x	JSA	01	02	02	01	01	02
CRBSA	x	CRBZ	00	03	00	03	00	03
EXEMPT		NRK						

CATEGORIE JEUNES 21^{ème} Journée 29-30/03/2019 GROUPE B

CATEGORIES			U-19		U-17		U-15	
JSBH	x	NRBC	00	05	05	00	01	03
CRT	x	NSZ	01	02	01	01	02	00
MOF	x	CRBAM	03	00	03	00	04	01
ACA	x	CMAM	01	02	11	01	05	02
FCBB	x	JSBOD	02	00	04	00	03	01
IRBOF	x	CRG	-	-	02	00	04	04

CATEGORIE JEUNES 21^{ème} Journée 29-30/03/2019 GROUPE C

CATEGORIES			U-19		U-17		U-15	
WRHB	x	CRHB	03	00	11	02	07	00
CSAK	x	FCB	03	00	02	04	02	04
CSSK	x	USFA	00	04	01	01	01	00
MCH	x	IRBS	03	00	03	00	03	00
UROA	x	RCHB	00	03	00	03	00	03
TSBS	x	ASCH	LE CLUB TSBS EST FORFAIT GENERAL					

¼ de finale de la coupe wilaya catégorie Jeunes 01-02-04/04/2019

CATEGORIE U-19

						T.A.B
CMAM	x	CRG		x		
CRT	x	NRK	01	x	03	/
ACA	x	NRBC	00	x	00	05 – 04
CSABBH	x	/	/	x	/	/

CATEGORIE U-17

						T.A.B
NRBC	x	USFA	01	x	08	/
RCHB	x	WRHB	00	x	01	/
CRBZ	x	JSBH	08	x	00	/
NRK	x	CSABBH	01	x	00	/

CATEGORIE U-15

						T.A.B
USFA	x	CRBZ	00	x	01	/
FCBB	x	CRBAM	00	x	01	/
WRHB	x	NRK	04	x	00	/
CSSK	x	NRBC	02	x	01	/

DESIGNATION

DIVISION HONNEUR SENIORS

30^{ème} Journée : 12-13/04/2019

LIEUX	DATE	RENCONTRE	H	ARBITRES		
S.AKKACHA		CRC * WRHB				
ZEBOUDJA		CRBZ * CSSK				
CHETTIA		ACA * CRG				
BOUKADIR		CRHB * NRK				
BOUKADIR		FCB * FCBB				
		IRBS * NRBC	LE CLUB IRBS EST FORFAIT GENERAL			
		CSABBH*UROA	LE CLUB UROA EST FORFAIT GENERAL			
EXEMPT	CMT					

COUPE WILAYA CATEGORIE JEUNES

¼ de finale : U-19

N°	LIEUX	DATE	RENCONTRE	H	ARBITRE
A	MEDJADJA	09-04-19	CMAM * CRG	15H	

½ de finale : U-19

N°	LIEUX	DATE	RENCONTRE	H	ARBITRES
A	CHETTIA		NRK * V.A		
B	GHEDAB.S		CSABBH * ACA		

½ de finale : U-17

N°	LIEUX	DATE	RENCONTRE	H	ARBITRES
A	GHEDAB.S		WRHB *USFA		
B	CHETTIA		CRBZ * NRK		

½ de finale : U-15

N°	LIEUX	DATE	RENCONTRE	H	ARBITRES
A	GHEDAB.S		CRBAM*WRHB		
B	CHETTIA		CRBZ * CSSK		

Règlement-du-championnat-Catégorie Jeunes

Article 58 : Classement

Le championnat se déroule en deux phases : Aller et Retour. Il est attribué :

- Trois (03) points pour un match gagné;
- Un (01) point pour un match nul;
- Zéro (00) point pour un match perdu sur terrain ou par pénalité.

1 Classement des équipes dans un groupe unique :

A. L'équipe qui a obtenue le plus grand nombre de points est déclarée championne.

B. En cas d'égalité de points entre deux équipes ou plus, au terme du classement final, les équipes seront départagées selon l'ordre des critères suivants :

- Le plus grand nombre de points obtenus par une équipe lors des matchs joués entre les équipes concernées;
- La meilleure différence de buts obtenue par une équipe lors des matchs joués entre les équipes concernées;
- La meilleure différence de buts obtenue par une équipe sur l'ensemble des matchs joués par les équipes concernées lors de la phase aller;
- Le plus grand nombre de buts marqués par une équipe sur l'ensemble des matchs joués par les équipes concernées lors de la phase aller;
- En cas d'égalité concernant tous les critères ci-dessus, un match d'appui avec prolongation éventuelle et tirs au but est organisé par la ligue sur terrain neutre.

2 Classement des équipes dans plusieurs groupes d'une même division :

A. Pour déterminer l'équipe la mieux classée parmi les équipes classées ex-æquo au sein d'une même division et dans des groupes différents ayant le même nombre d'équipes, le classement se fait de la manière suivante :

- L'équipe ayant enregistré le plus grand nombre de points;
- La meilleure différence de buts obtenue par une équipe sur l'ensemble des matchs joués par les équipes concernées lors de la phase aller;
- Le plus grand nombre de buts marqués par une équipe sur l'ensemble des matchs joués par les équipes concernées lors de la phase aller;
- En cas d'égalité, un match d'appui avec prolongation éventuelle et tirs au but est organisé par la ligue sur terrain neutre.

B. Pour déterminer l'équipe la mieux classée parmi les équipes classées ex-æquo au sein d'une même division et dans des groupes différents n'ayant pas le même nombre d'équipes, le classement se fait de la manière suivante :

- Rendre égalitaire le nombre de clubs composant les groupes, en supprimant le ou les club(s) classé(s) dernier(s) puis on annule les résultats obtenus par ces clubs face aux clubs concernés ;
 - L'équipe ayant enregistré le plus grand nombre de points parmi les équipes concernées, chacun dans son groupe, face aux équipes restantes;
 - La meilleure différence de buts obtenue par une équipe sur l'ensemble des matchs joués par les équipes concernées lors de la phase aller (buts marqués moins buts encaissés);
 - Le plus grand nombre de buts marqués par une équipe sur l'ensemble des matchs joués par les équipes concernées lors de la phase aller;
 - Le plus grand nombre de buts marqués par une équipe sur l'ensemble des matchs joués l'extérieur par les équipes concernées lors de la phase aller;
- En cas d'égalité, un match d'appui avec prolongation éventuelle et tirs au but est organisé par la ligue sur terrain neutre.